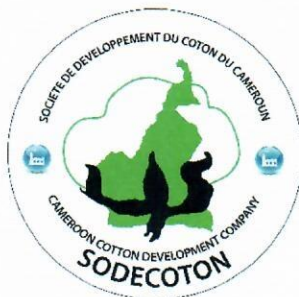


Société de Développement du Coton du Cameroun

B.P. 302 Garoua – Cameroun

Tél. 00 237 22 27 10 80

E-mail : sodecoton@sodecoton.cm



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 01/19/AAMI/DPRO/SODECOTON DU..... **24 OCT 2019**
POUR LA PRÉSELECTION DES CONSULTANTS CHARGÉS DE L'ÉLABORATION DU PLAN
STRATÉGIQUE 2022-2035 DE LA SODECOTON ET DES MÉCANISMES DE SA MISE EN ŒUVRE

*

FINANCEMENT BUDGET SODECOTON EXERCICE 2019

*

DOSSIER D'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

*

1. Contexte et justification

La culture cotonnière demeure le principal pilier économique des régions septentrionales du Cameroun (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Elle fait vivre directement près de 200 000 familles d'agriculteurs représentant plus de 2 millions de personnes. Dans ce bassin de production, la culture est pratiquée dans environ 90% des exploitations agricoles et contribue à la monétarisation du milieu rural en assurant près de 60% des revenus nets agricoles. Sur le plan national, le coton compte pour 6% des exportations hors pétrole et 14,1% du PIB de la branche agriculture industrielle et d'exportation.

La filière cotonnière camerounaise est structurée autour de deux acteurs directs dont la synergie d'action permet d'apporter aux producteurs un conseil et une organisation de proximité prenant en compte l'ensemble du système de culture basé sur le coton : la Société de développement du coton du Cameroun (Sodécoton) d'une part, et la Confédération nationale des producteurs de coton du Cameroun (CNPC-C) d'autre part.

Créée par Décret n°74-457 du 10 Mai 1974 modifié et complété par le Décret n°81-302 du 21 Juillet 1981 la Société de Développement du Coton du Cameroun (SODECOTON) est une société anonyme. Elle demeure l'unique entreprise du secteur et conserve ainsi le monopole sur l'encadrement de la production, l'achat et la transformation du coton-graine, ainsi que sur la commercialisation de la fibre de coton principalement à l'exportation. Elle a par ailleurs obligation de collecte de toute la production annuelle à l'échelle de la zone de production. Elle assure pour le compte de l'État, les missions ayant pour objet la promotion de la production du coton, et plus généralement le développement de la zone cotonnière :

- L'assistance technique aux cultivateurs et leur formation, la multiplication et la fourniture des semences sélectionnées, l'approvisionnement des cultivateurs en facteurs de production et la récupération de leur coût ;
- L'achat, le stockage, le transport du coton graine ainsi que son égrenage, le classement et la vente de la fibre à l'exportation et pour une part minime aux industries locales et, le cas échéant, la vente des graines ;
- L'exploitation des huileries en vue de valoriser au mieux la graine de coton à travers la vente des produits finis et des sous-produits, essentiellement huile et tourteaux qui sont principalement consommés localement.

La Sodécoton est le premier employeur au Nord-Cameroun avec environ 1 900 salariés permanents et 3 000 saisonniers contractualisés chaque année. Ses activités se déclinent en quatre principales branches : les activités de production agricole, les activités industrielles, les activités commerciales et des missions de service public.

Les activités de production agricole consistent à développer et accompagner techniquement la production cotonnière et des cultures vivrières (maïs, sorgho, soja et arachide) entrant en rotation avec le coton. La Sodécoton assure à travers la direction de la production agricole (DPA) un conseil et une organisation de proximité prenant en compte l'ensemble du système de culture basé sur le coton. Ces services sont formalisés par un contrat annuel de collaboration tripartite signé entre la Sodécoton, la CNPC-C et chaque groupement de producteurs à la base. Ce contrat précise les obligations et les attentes de chaque partie engagée sur toute la campagne agricole et de commercialisation.

Les activités industrielles consistent en la transformation du coton graine acheté aux producteurs en deux étapes distinctes. D'abord l'égrenage de la production collectée en vue de séparer la fibre de la graine, ensuite, la trituration des graines obtenues pour produire de l'huile de table raffinée et du tourteau destiné à l'alimentation du bétail. La société dispose à cet effet d'un tissu industriel composé de neuf usines d'égrenage d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes réparties sur toute la zone de production, et de deux huileries pouvant triturer annuellement 120 000 tonnes de graine, basées à Garoua et Maroua. Pour le transport du coton-graine et de la fibre, elle dispose d'un parc de plus de 150 camions et tracteurs routiers.

À travers ses activités commerciales, la Sodécoton valorise la fibre de coton et fournit le marché local en huile de table raffinée et en tourteaux. La fibre de coton classée en différentes grades est destinée essentiellement à l'exportation. En 2014, sur une production de 100 500 tonnes de fibre, seules 1 440 tonnes (1,43%) ont été cédées localement à la Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM).

Par ailleurs, la Sodécoton assume toujours sur fonds propres les fonctions de service public qui lui avaient été confiées par l'État du temps des financements des projets de développement rural (Projets Nord-Est Bénoué, Sud-Est Bénoué, Centre Nord, DPGT, etc.). Ces fonctions permettent à l'entreprise de poursuivre le développement de la culture à travers la vulgarisation d'itinéraires techniques appropriés et une meilleure couverture de la zone cotonnière par le désenclavement des zones de production. Ces activités concernent :

- La recherche agronomique sur la culture cotonnière ;
- L'appui à la professionnalisation des producteurs de coton ;
- L'appui à l'élevage des exploitations cotonnières ;
- L'entretien des pistes rurales.

La Confédération nationale des producteurs de coton du Cameroun (CNPC-C), créée en 2010, est une association à but non lucratif légalement reconnue. Selon son statut, elle a pour mission principale « d'aider à mieux produire et à mieux vendre le coton pour le bien être des cotonculteurs ». Ses objectifs sont les suivants :

- Représenter et défendre les intérêts des producteurs de coton au niveau national et international ;
- Assurer l'approvisionnement des producteurs de coton en intrants et matériels agricoles de qualité, à crédit sans intérêts et à des prix inférieurs aux prix du marché ;
- Assurer la professionnalisation des producteurs et de leurs groupements, par l'alphabetisation, la formation à la gestion et la formation en techniques agricoles ;
- Favoriser le développement des banques de céréales, ou le stockage des céréales ;
- Développer toutes autres activités pouvant améliorer les conditions de vie des producteurs.

Cette structuration de la filière permet d'assurer aux producteurs de coton un encadrement de proximité à travers :

- Un conseil permanent dans la production et la commercialisation des récoltes de coton et des cultures vivrières ;
- Un système de crédit intégré et sécurisé par la culture du coton, qui permet de travailler sur la productivité et la durée ;
- Un dispositif d'approvisionnement et de distribution des intrants performant ;
- Le renforcement régulier des capacités des producteurs en matière d'organisation interne, de gestion et d'itinéraires techniques ;
- Une implication croissante des producteurs dans les prises de décisions majeures qui engagent la filière.

Depuis 1974, la production de coton est passée de 40 000 tonnes de coton graine à près de 320 000 tonnes durant la campagne agricole 2018/2019, année de production record. Dans sa politique sectorielle de valorisation des potentialités agricoles et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le gouvernement du Cameroun a adopté en 2015 le document de stratégie de développement durable de la filière cotonnière. Les orientations retenues dans ce cadre prévoient d'atteindre une production de 400 000 tonnes de coton graine dès 2020 et 600 000 tonnes à l'horizon 2025. Cette stratégie qui s'appuie sur les acquis de la filière vise à impulser l'amélioration des capacités de production et de rentabilité de chaque maillon de la chaîne, en renforçant l'existant et en favorisant l'installation des nouvelles unités industrielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques ainsi définies, la Sodécoton s'est doté dès 2017 d'un plan de redressement quinquennal dont les mesures de relance, de structuration et de soutien préconisées permettront sans aucun doute de réaliser les objectifs intermédiaires de production de 400 000 tonnes de coton graine dès 2022, et de rétablir durablement l'équilibre des comptes de l'entreprise.

Au vu du rythme soutenu de croissance de la production du coton graine obtenu ces dernières années, l'objectif d'atteindre 600 000 tonnes à moyen termes s'avère réalisable en capitalisant et en améliorant davantage les acquis obtenus de l'exécution du plan de redressement 2017-2022. Toutefois, cette perspective suppose à la fois un ajustement approprié des capitaux productifs, une modernisation des structures de production et un relèvement significatif des capacités industrielles et commerciale devant garantir un équilibre financier et comptable durable de la Sodécoton.

Sur la base des orientations stratégiques gouvernementales et des performances actuelles de la filière, la Sodécoton envisage de se doter d'un nouveau plan de relance pour la période 2022-2035.

2. Objet de l'Avis d'appel à manifestation d'Intérêt

Le présent Avis d'appel à manifestation d'Intérêt a pour but de consulter une liste restreinte des Cabinets ou Bureaux d'études devant participer à l'Appel d'offres international restreint qui sera lancé, conformément à la réglementation en la matière, en vue de l'élaboration du plan stratégique 2022-2035 de la Sodécoton et des mécanismes de sa mise en œuvre.

3. Financement

Le financement sera assuré par le budget d'investissement de la Sodécoton de l'exercice 2020.

4. Description de la mission

4.1. Objectif global

L'objectif global est d'élaborer, à partir d'un diagnostic de la filière, des mécanismes devant permettre d'accélérer le rythme de la production de coton graine et les investissements nécessaires à sa transformation appropriée, garantissant un équilibre durable des comptes de la SODECOTON.

4.2. Objectifs spécifiques

- Faire le bilan et un diagnostic complet du plan stratégique 2017-2022 ;
- Proposer des mesures permettant de garantir un accroissement continu de la production pour la porter à 600 000 tonnes à l'horizon 2025 ;
- Élaborer un plan de réhabilitation et d'optimisation des différentes fonctions transport, égrenage, et huilerie pour assurer un approvisionnement continu de l'outil industriel ;
- Élaborer un dispositif efficace de gestion des ressources humaines ;
- Définir une stratégie efficace de commercialisation des différents produits ;
- Définir les règles et procédures de gestion efficiente des ressources financières ;
- Concevoir un cadre approprié de suivi-évaluation des mécanismes proposés ;
- Élaborer un cadre formel de coopération et de partenariat avec les autres acteurs.

4.3. Résultats attendus

- Une stratégie d'accroissement de la production de coton graine pour la porter à 600 000 tonnes à l'horizon 2025 est élaboré ;
- Un plan de réhabilitation réaliste et réalisable de l'outil industriel est élaboré ;
- Un plan de gestion et d'ajustement des effectifs est élaboré ;
- Une stratégie efficace de commercialisation de chaque produit est déterminée ;
- Un dispositif de suivi-évaluation du plan de redressement est élaboré ;
- Un cadre formel de coopération avec différentes parties prenantes (partenaires techniques, bailleurs de fonds, tutelle publique) est développé ;
- Un canevas détaillé de mise en œuvre du plan de redressement est établi.

4.4. Activités spécifiques

Le Consultant est chargé de réaliser les prestations suivantes :

- Approfondir les diagnostics réalisés au niveau des différents maillons de la chaîne agroindustrielle en vue de finaliser le plan de redressement ;
- Proposer des stratégies d'intervention garantissant l'accroissement régulier et continu de la production agricole ;
- Concevoir un cadre de développement d'un partenariat efficace avec les autres acteurs (la CNPS, service de la fiscalité, les Douanes, l'IRAD, la CNPC-C, le MINADER, le MINFI) ;
- Définir des mesures idoines devant rétablir et accroître les capacités industrielles de la SODECOTON ;
- Proposer des mesures réalistes et réalisables devant assurer un approvisionnement régulier satisfaisant de l'outil industriel en coton graine et en graine de coton ;
- Rédiger un plan de gestion et d'ajustement des effectifs ;
- Élaborer une stratégie efficace de commercialisation de chaque produit ;
- Déterminer les règles et procédures de gestion efficiente des ressources financières ;
- Concevoir un mode de fonctionnement satisfaisant du comité de suivi de la mise en œuvre du plan de redressement ;
- Faire un diagnostic opérationnel des différentes fonctions assignées à la CNPC (organisation, approvisionnement en intrants, octroi et recouvrement des crédits, mobilisation de l'épargne, commercialisation, négoce et développement de partenariat) ;

5. Lieu et durée de la mission

La mission se déroulera du 01^{er} mars au 30 avril 2020 en deux phases :

- Une phase de terrain d'une durée de 20 jours sur l'ensemble de la zone cotonnière du Cameroun ;
- Une phase de rédaction sur une période de 40 jours.

Une restitution est prévue au siège de la Sodécoton à Garoua au terme de la mission.

5. Déroulement de la mission

Les prestations demandées dans le cadre de la présente étude sont les suivantes :

- La prise de contact avec les différentes parties prenantes ;
- L'exploitation de la revue documentaire ;
- L'approfondissement du diagnostic des fonctions techniques, commerciales et financières.

6. Langue de travail et livrables attendus

La langue de travail est le Français. Les produits attendus seront livrés par étapes comme suit :

- i. **Un aide-mémoire** de 30 pages maximum qui présentera les conclusions principales de la mission de terrain, avec le cadre logique. Il sera remis en version électronique à la fin de la phase de terrain, au plus tard (24) heures avant la séance de restitution qui sera organisée à Garoua avec la Sodécoton;
- ii. **Un rapport provisoire** à produire dans un délai de 20 jours après la fin de la mission de terrain et intégrant les observations recueillies lors de la réunion de présentation de l'aide-mémoire. La sodécoton transmettra ses observations au cabinet dans un délai de 15 jours suivant la réception rapport provisoire ;
- iii. **Un rapport final** intégrant toutes les observations ci-dessus à déposer à la Direction Générale de la Sodécoton, dans un délai de 20 jours après la production du rapport provisoire, en format papier et électronique. Le texte principal (hors annexes) n'excédera pas plus de soixante (60) pages. Il sera précédé d'un résumé synthétique de cinq (5) pages maximums, reprenant les points clés, les résultats essentiels et les conclusions.

7. Participation

Le présent Avis d'appel à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection des Cabinets ou Bureaux d'études spécialisés, régulièrement immatriculés, en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans le domaine décrit.

À cet effet, les Cabinets ou Bureaux d'études intéressés doivent fournir toutes les informations indiquant leurs qualifications et références dans les prestations analogues, ainsi que les documents appropriés attestant leur expérience dans ce domaine.

8. Dossier de candidature

Les candidats devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produits en sept (06) exemplaires dont un (01) original et six (05) copies marquées comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première enveloppe dite « **enveloppe A** » portera la mention « **Pièces administratives** » et contiendra les documents ci-après :

N° d'ordre	Document
A1	Une lettre de motivation timbrée, datée et signée du Consultant
A2	L'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance
A3	L'attestation de non exclusion délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
A4	La photocopie de la carte de contribuable en cours de validité
A5	L'attestation de non redevance
A6	La photocopie du registre de commerce
A7	La photocopie de l'attestation de localisation et du plan de localisation
A8	L'attestation de soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

La deuxième enveloppe dite « **enveloppe B** » portera la mention « **offre technique** ». Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires placés dans l'ordre indiqué dans le tableau suivant :

N° d'ordre	Document de méthodologie
B1	Références du Cabinet/Bureau d'études /Groupement de Consultants Associés : le candidat présentera les références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans le présent avis au cours des dix (10) dernières années. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">- le nom du Maître d'Ouvrage ;- les copies de l'extrait des contrats signés (première et dernière pages) ;- le lieu d'exécution du projet ;- la copie du procès-verbal de réception ou le certificat de bonne exécution délivré par le Maître d'ouvrage ou ses services ou l'attestation de mainlevée de la caution de bonne fin.
B2	<ul style="list-style-type: none">- Une note méthodologique : cette note méthodologique, qui est une note d'orientation stratégique, décrit la démarche à suivre pour la réalisation desdites prestations ;- Un Plan d'étude : le plan de l'étude présente globalement les étapes de la démarche à suivre ;- Un Chronogramme d'exécution de l'étude : le consultant devra proposer le chronogramme détaillé des activités à mener pour la réalisation des prestations.

B3	<p>Personnel clé</p> <p>Les Cabinet/Bureau d'études /Groupement de Consultants Associés doivent disposer d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts possédant des connaissances avérées dans le domaine de cette prestation et doivent justifier d'une disponibilité effective pendant la durée de la mission. L'équipe sera constituée d'un personnel-clé spécialisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 chef de mission justifiant d'au moins 10 ans d'expériences dans des projets d'études agroindustriels ; - 02 experts agronomes et/ou agroéconomistes justifiant d'au moins 10 ans d'expériences dans des projets d'études ; - Deux experts industriels et commercialisation justifiant d'au moins 08 ans d'expériences dans des projets d'études ; - Un expert-comptable justifiant d'au moins 08 ans d'expériences dans des projets d'études ; - Un expert informaticien justifiant d'au moins 08 ans d'expériences dans des projets d'études <p>Le Cabinet/Bureau d'études /Groupement de Consultants Associés devra fournir la liste du personnel-clé compétent et jugé nécessaire à mettre en place pour la réalisation des prestations et définir les affectations proposées, accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des Curricula Vitae de son personnel, datant de moins de trois (03) mois et signés de chaque expert ; - De la copie du diplôme certifiée conforme par une autorité compétente ; - De la photocopie du diplôme le plus élevé de chaque expert ; - De la définition des affectations de chaque expert.
B4	Matériel et moyens techniques de mise en œuvre

8. Critères d'évaluation des dossiers

Les Dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

8.1. Critères éliminatoires

- Dossier Administratif ou Technique incomplet et/ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou document falsifié ;
- Note Technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100).

8.2. Critères de Notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

N°	Critères d'évaluation de base	Répartition	Points	
			Nombre	Sous-total
1	Présentation du dossier	Sommaire général	1	05
		Sommaire de chaque partie	0,5	
		Pièce classée dans l'ordre du sommaire	0,5	
		Lisibilité	1	
		Intercalaire de couleur	1	
		Reliure	1	
2	Note sur la compréhension du travail	Une note méthodologique	5	20
		Compréhension de la mission	5	
		Plan d'étude	5	

		Chronogramme d'exécution de l'étude	5	
3	Références antérieures du consultant	Expérience générale dans les projets d'études (nombre de prestations réalisées : 2pts/contrat) photocopie 1ère et dernière page du contrat	4	10
		Expérience spécifique du consultant par rapport à la mission (prestations similaires réalisées par le consultant : 2pts/prestation adéquate) photocopie 1ère et dernière page du contrat	6	
4	Compétences et capacités du personnel-clé présenté par le consultant	Formation adéquate des experts par rapport à la mission	20	60
		CV des experts signés et datés	10	
		Expérience dans des projets d'études	10	
		Expérience minimum dans des projets de contrôle	10	
		Diplôme ou attestation certifiée conforme par une autorité compétente	10	
5	Moyens techniques du consultant	Matériel de bureau (ordinateur, imprimante, photocopieur, logiciels appropriés, etc...)	5	5

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingts (80) points sur cent (100), seront retenus.

- La non production de l'une des informations entraînera la note zéro (0)
- Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du consultant.

À l'issue de la présente manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré-qualifiés sera établie, et il leur sera adressé par voie de presse une invitation à soumissionner.

9. Acquisition des documents

La description finale de l'étude concernée sera précisée dans le Dossier d'Appel d'offres restreint à l'issue de la phrase de préqualification.

L'acquisition des documents relatifs au présent Avis à Manifestation d'intérêt est gratuite.

Toute l'acquisition du dossier d'Appel d'offres international restreint se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière de passation de marchés publics en République du Cameroun.

Les Cabinets ou Bureaux d'études pré-qualifiés seront invités individuellement à soumissionner pour les prestations faisant l'objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

Les informations complémentaires, dès publication du présent avis, seront disponibles à la Direction Générale de la Sodécoton sise à Garoua, BP 302, Tél : (237) 222 27 10 80, Fax : (237) 222 27 20 68, e-mail : sodecoton@sodecoton.cm.

10. Délai et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais doivent être remis en six (06) exemplaires, dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, doivent être déposés sous pli fermé et scellé au secrétariat de la Direction générale de la Sodécoton à Garoua, BP 302, Tél : (237) 222 27 10 80, Fax : (237) 222 27 20 68, au plus tard le 10 décembre 2019 à 16 heures, heure locale.

Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée. Chaque offre constituée portera la mention :

01

24 OCT 2019

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° ____/19/AAMI/DPRO/SODECOTON DU..... POUR LA PRÉSÉLECTION DES CONSULTANTS CHARGÉS DE L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2035 DE LA SODECOTON ET DES MÉCANISMES DE SA MISE EN ŒUVRE

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le 10 décembre 2019 à 17 heures, heure locale, par la commission interne de passation des marchés auprès de la Sodécoton, dans la salle de réunion de la Direction Générale à Garoua.

12. Publication des résultats

Seuls les consultants dont les offres comportent toutes les pièces administratives citées et ayant obtenu une note technique de quatre-vingts (80) points sur cent (100) au moins seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres international restreint qui sera lancé selon les règles et procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment, le décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant code des marchés publics au Cameroun.

Ampliations :

- PCA Sodécoton
- MINMAP/ARMP
- CIPM Sodécoton
- Géocoton
- Chrono
- Archives



Fait à Garoua, le 24 OCT 2019

Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO